DATE LIMITE
POUR PRIX RABAIS
17 OCTOBRE, 2013

LE FORMULAIRE MODE DE PAIEMENT DOIT ACCOMPAGNER VOTRE COMMANDE

FREEMAN main d'oeuvre

F R E E M A N
940 chemin Belfast
Ottawa, Ontario, K1G 4A2
Tél.: (613) 748-7180 • Téléc. (613) 748-5977
freemanottawaES@freemanco.com

NOM DU SALON : **Le Salon National de la Franchise et des Occasions D'Affaires**

NOM DE L'ENTREPRISE : NO DE STAND : DIMENSION : X

PERSONNE-RESSOURCE : TÉLÉPHONE :

ADRESSE COURRIEL :

Pour parler à un de nos experts, composez le 613-748-7180.

Pour commander en ligne : www.freemanco.com/store

TARIF HORAIRE (Minimum 1 heure par manoeuvre)

		Prix Rabais	Prix Montage
Temps régulier-	8h00 à 16h00, Lundi au Vendredi	50,00 $	65,00 $
Heures supplémentaire-	6h00 à 8h00 &16h00 à 24h00, Lundi au Vendredi, 6h00 à 24h00, Samedi et Dimanche	75,00 $	97,50 $
Temps double-	24h00 à 6h00 & journées fériées	100,00 $	130,00 $

- Les prix du site de l'événement s'appliquent à toute commande de main-d'œuvre placée sur le site de l'événement
- Les prix sont exprimés en heure-ouvrier
- L'heure de début des travaux n'est garantie que si la main-d'oeuvre est demandée pour le début du quart de travail de jour
- Un minimum d'une heure-ouvrier sera appliqué – par la suite une augmentation d'une demi-heure est exigée
- La main-d'oeuvre doit être annulée par écrit, 24 heures avant l'installation afin d'éviter les frais minimum d'une (1) heure par main d'oeuvre.
- Lors de la réservation de main d'oeuvre pour le démantèlement, prévoyez du temps pour le retour de vos caisses à votre stand.
- Les présentoirs sont installés avant l'arrivée de l'exposant sour la direction des surveillants de Freeman. Veuillez joindre à cette commande: plan/photo d'installation, instructions / commentaires particuliers et les renseignements de transport vers le site.

MAIN D'OEUVRE INSTALLATION

☐ **Supervision par Freeman -** Prière de remplir le verso
- L'installation de votre stand sera complète avant l'ouverture du salon
- Les frais pour ce service sont de 30 % du total de la facture d'installation ou un minimum de 50 $

Contact en cas d'urgence : _____ Téléphone : _____

☐ **Supervision par le personnel du stand**

Nom du superviseur : _____ Téléphone : _____

Date	Heure Début	Nbre de personnes		Heures App. par personne	Total Heures		Tarif horaire	Estimation du coût total
_____	_____	_____	x	_____	= _____	@ $	_____	= $_____
_____	_____	_____	x	_____	= _____	@ $	_____	= $_____
_____	_____	_____	x	_____	= _____	@ $	_____	= $_____

Supervision Freeman (30%/50,00$) = $_____

Sous-Total = $_____

+ 5% =$_____

+ 9.975% = $_____

Total = $

MAIN D'OEUVRE DÉMONTAGE

☐ **Supervision par Freeman -** Prière de remplir le verso
- Freeman n'est pas responsable des produits et ou brochures mal emballés ou étiquettés par l'exposant
- Les frais pour ce service sont de 30 % du total de la facture d'installation ou un minimum de 50 $

Contact en cas d'urgence : _____ Téléphone : _____

☐ **Supervision par le personnel du stand**

Nom du superviseur : _____ Téléphone : _____

Date	Heure Début	Nbre de personnes		Heures App. par personne	Total Heures		Tarif horaire	Estimation du coût total
_____	_____	_____	x	_____	= _____	@ $	_____	= $_____
_____	_____	_____	x	_____	= _____	@ $	_____	= $_____
_____	_____	_____	x	_____	= _____	@ $	_____	= $_____

Supervision Freeman (30%/$50.00) = $_____

Sous-Total = $_____

+ 5% =$_____

+ 9.975% = $_____

Total = $_____

FREEMAN

NOM DU SALON : **Le Salon National de la Franchise et des Occasions D'Affaires**

NOM DE L'ENTREPRISE : NO DE STAND : DIMENSION : X

PERSONNE-RESSOURCE : TÉLÉPHONE :

SUPERVISION PAR FREEMAN

AFIN DE MIEUX VOUS SERVIR - PRIÈRE DE REMPLIR LES RENSEIGNEMENTS SUIVANTS SI VOTRE STAND DOIT ÊTRE INSTALLÉ OU DÉMANTELÉ PAR LA MAIN D'OEUVRE DE FREEMAN ET QUE VOUS SEREZ ABSENT PENDANT LES PROCÉDURES

RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉCEPTION ET L'INSTALLATION

La marchandise sera envoyée à l'entrepôt _____ Site d'exposition ____ Date d'envoi _____

Plan de montage/Photo: Inclus _____ À être envoyés avec le stand _____ Dans la caisse no _____

Tapis: Avec le stand _____ Loué de Freeman _____ Couleur _____ Dimension _____

Emplacement des prises de courant: Dessin ci-joint _____ Dessin avec stand _____ Fils électriques sous le tapis _____

Commentaires : _____

_____

Affiches: Avec le stand _____ Envoyées séparément _____

Commentaires : _____

_____

Outils spéciaux/Quincaillerie nécessaire : _____

_____

_____

RENSEIGNEMENTS POUR L'ENVOI VERS L'EXTÉRIEUR

EXPÉDIER À : _____

_____

_____

_____

MODE D'EXPÉDITION:

☐ **Transport d'exposition Freeman :**
- ☐ Transport routier
- ☐ Van Line
- ☐ Aérien ☐ un jour ☐ 2e jour ☐ Reporté

☐ **Autre (Inscrivez le nom du transporteur et le numéro de téléphone)**
- ☐ Autre transporteur routier : _____
- ☐ Autre Van Line: _____
- ☐ Autre service aérien : _____

Frais d'expédition
- ☐ Prépayé ☐ Port dû

Facturé à : _____

_____

_____

Si votre transporteur ne se présente pas, votre marchandise sera ramassée par le transporteur officiel, à vos frais.

NOTE: Freeman n'est pas responsable des produits et ou brochures mal emballés/étiquettés par l'exposant.

FREEMAN main d'oeuvre

F R E E M A N
940 chemin Belfast
Ottawa, Ontario, K1G 4A2
Tél.: (613) 748-7180 • Téléc. (613) 748-5977
freemanottawaES@freemanco.com

DATE LIMITE POUR PRIX RABAIS 17 OCTOBRE, 2013

INCLURE CE FORMULAIRE AVEC VOTRE COMMANDE

NOM DU SALON : **Le Salon National de la Franchise et des Occasions D'Affaires**

NOM DE L'ENTREPRISE : NO DE STAND :

ADRESSE : DIMENSION : X

VILLE/PROV/PAYS : NO DE CLIENT :

TÉLÉPHONE : POSTE : TÉLÉCOPIEUR :

SIGNATURE : NOM (LETTRES MOULÉES) :

COURRIEL PERSONNE RESSOURCE :

COURRIEL POUR FACTURE : ☐COCHEZ SI VOUS ÊTES UN NOUVEAU CLIENT FREEMAN

Votre facture sera envoyer par courriel. SVP fournir l'addresse de courriel de la personne qui réconcilie votre facturation

MODE DE PAIEMENT

En soumettant cette forme ou en commandant les matériaux ou les services de Freeman, vous acceptez d'être lié par toutes les modalités et conditions incluses dans votre manuel d'entretien technique.

Le soussigné consent expressément au traitement numérique de ses renseignements personnels ainsi qu'à la transmission de ceux-ci aux États-Unis.

☐ CHÈQUE D'ENTREPRISE

SVP chèque payable à: Freeman.
Les chèques doivent être en devises canadiennes.

Indiquer le 308795 sur votre remise

No ENR TPS R101889426

☐ CARTE DE CRÉDIT

Nous utiliserons cette autorisation pour débiter votre carte de crédit pour les commandes placées à l'avance et pour tous les frais supplémentaires engagés par suite de commandes placées sur le site par vos représentants. Ces frais peuvent inclure de la main-d'oeuvre ainsi que de la manutention de marchandise. Veuillez fournir les renseignements requis plus bas :

☐ AMERICAN EXPRESS ☐ MASTERCARD ☐ VISA

No de carte : Date d'exp. Date

☐ Carte de crédit personnelle ☐ Carte de compagnie

Nom du détenteur de la carte (lettres moulées) : Signature :

Adresse de facturation du détenteur de la carte :

Ville/Prov./Pays

☐ TRANSFERT BANCAIRE

Transfert bancaire à: Banque de Nouvelle Écosse No 002
No de Transit 47696
■ No Compte 800020348619 Freeman
Banque de Nouvelle Écosse
Scotia Plaza, 44 rue King Ouest @ Bay
Toronto Ontario Canada
■ Exposants d'outre-mer qui font un transfer bancaire devraient utilisé
Swift Code: NOSCCATT
ABA: #026002532
Les banques Canadiennes ne reconnaissent pas les numéros IBAN.
SVP indiquer le nom de l'événement et le no de stand sur tous vos transferts afin d'éviter les erreurs.
Note: Les clients sont responsables des frais de transfert de $10.00 CDN.

TOTAUX

AMEUBLEMENT	TAPIS		STANDS MODULAIRES	STANDS CLÉ EN MAIN	ACCESSORIES	TOTALFLEX

ENSEIGNES/ GRAPHIQUES	MAIN D'OEUVRE INSTALLATION	MAIN D'OEUVRE DÉMANTÈLEMENT	TRANSPORT DOUANES				TOTAUX

- **Commandez à l'avance pour économiser temps et argent. Vous pouvez placer vos commandes par téléphone, télécopieur, par la poste ou par notre service de commande en ligne à: www.freemanco.com/store.**
- **Les commandes reçues sans le paiement ou après la date limite de commande seront facturées aux tarifs réguliers.**
- **Une copie de vos factures peut être récupérée au comptoir de services avant la fermeture du salon.**
- **Si vous avez des questions ou avez besoin d'aide, n'hésitez pas à communiquer avec un(e) représentant(e) du service aux exposants.**

FREEMAN VEUT CONNAITRE VOTRE OPINION !

Freeman s'engage à fournir un excellent service à la clientèle. Pour nous aider à vous servir plus efficacement à l'avenir,veuillez cliquer sur le lien suivant au terme du salon pour nous donner votre appréciation. Vos suggestions nous aideront à vous donner un service à la hauteur de vos espérances.

http://totalshow.custominsight.com/?308795

FREEMAN mode de paiement

F R E E M A N
940 chemin Belfast
Ottawa, Ontario, K1G 4A2
Tél.: (613) 748-7180 • Téléc. (613) 748-5977
freemanottawaES@freemanco.com

Le Salon National de la Franchise et des Occasions D'Affaires

Pour autoriser Freeman à facturer un tiers pour les services rendus aux exposants, l'exposant et le tiers doivent remplir ce formulaire et l'envoyer au moins 14 jours avant le montage.

AUTORISATION DE L'EXPOSANT POUR FACTURATION À UN TIERS.

"Nous comprenons et consentons à ce qu'en tant qu'exposant, nous soyions responsable du paiement des services rendus et acceptons En soumettant cette forme ou en commandant les matériaux ou les services de Freeman, vous acceptex d'être lié par toutes les modalités et conditions incluses dans votre manuel d'entretien technique. toutes les exigences et conditions. Au cas où le tiers ici nommé n'acquitterait pas le paiement de la facture avant le dernier jour du salon, les frais seront passés à l'exposant. Toutes les factures deviennent dues et payables sur réception par l'une ou l'autre des parties. Les articles cochés plus bas doivent être facturés au tiers"

En soumettant cette forme ou en commandant les matériaux ou les services de Freeman, vous acceptez d'être lié par toutes les modalités et conditions incluses dans votre manuel d'entretien technique.

Le soussigné consent expressément au traitement numérique de ses renseignements personnels ainsi qu'à la transmission de ceux-ci aux États-Unis.

NOM DE L'EXPOSANT : (LETTRES MOULÉES)

SIGNATURE DE L'EXPOSANT : DATE:

RENSEIGNEMENTS DE L'EXPOSANT

NOM DE L'ENTREPRISE : NO DE STAND :

ADRESSE DE L'ENTREPRISE :

VILLE/PROVINCE/CODE POSTAL :

TÉLÉPHONE : NO DU POSTE : TÉLÉCOPIEUR :

COURRIEL :

Indiquez les services à être facturés au tiers :

- ☐ **TOUS LES SERVICES FREEMAN**
- ☐ **MAIN D'OEUVRE ET SUPERVISION**
- ☐ **AMEUBLEMENT**
- ☐ **AUTRE** _____

RENSEIGNEMENTS DU TIERS

NOM DE L'ENTREPRISE DU TIERS :

PERSONNE-RESSOURCE :

ADRESSE DE FACTURATION DU TIERS :

VILLE/PROVINCE/CODE POSTAL :

TÉLÉPHONE : NO DU POSTE : TÉLÉCOPIEUR :

COURRIEL :

COURRIEL POUR FACTURATION :

Les factures seront envoyées par courriel, prière de nous fournir l'adresse de la personne responsable des comptes payables si différente.

AUTORISATION DE LA CARTE DE CRÉDIT DU TIERS

☐ **AMERICAN EXPRESS** ☐ **MASTERCARD** ☐ **VISA**

NO DE LA CARTE: DATE D'ÉCHÉANCE :

NOM DU DÉTENTEUR (LETTRES MOULÉES): TYPE DE CARTE:

SIGNATURE AUTORISÉE :

ADRESSE DE FACTURATION DU DÉTENTEUR :

VILLE/PROVINCE/CODE POSTAL :

FREEMAN autorisation d'un tiers

CONDITIONS GÉNÉRALES DE PAIEMENT & MAIN D'ŒUVRE

FREEMAN

AUTORISÉ

VOUS VOUS ENGAGEZ DANS UN CONTRAT QUI LIMITE VOTRE RECOUVREMENT POSSIBLE EN CAS DE PERTE OU DE DOMMAGES.

Les Conditions Générales mentionnées plus bas font partie de l'entente contractuelle entre les entreprises FREEMAN et vous, l'EXPOSANT. L'Exposant consent aux exigences et conditions du présent contrat et les acceptent dès que l'une des exigences suivantes est rencontrée :

- LORS DE LA SIGNATURE DU FORMULAIRE DE « MODE DE PAIEMENT »; OU
- LORSQU'UNE COMMANDE DE MAIN D'ŒUVRE, TRAVAIL ET/OU DE LOCATION D'ÉQUIPEMENT EST PLACÉE PAR L'EXPOSANT AUPRÈS DES ENTREPRISES FREEMAN OU
- LORSQU'UN TRAVAIL EST EFFECTUÉ AU NOM DE L'EXPOSANT PAR LA MAIN D'ŒUVRE FOURNIE PAR FREEMAN.

DEFINITIONS

Pour les fins du présent contrat, "FREEMAN" SOUS-ENTENDRA Freeman Decorating Services, Inc. et Freeman Decorating Ltd. et leurs employés, représentants, agents, directeurs et ayants droit, entreprises affiliées et autres entités connexes, y compris mais sans s'y limiter, tous sous-traitants pouvant être retenus par FREEMAN. Le mot "EXPOSANT" sous-entendra, pour les fins du présent contrat, l'exposant et/ou ses employés, agents, représentants et/ou tout entrepreneur nommé par l'exposant.

TERMES DE PAIEMENT

Le paiement intégral, y compris toute taxe applicable, est dû à l'avance ou sur le site d'exposition. Tout paiement doit être en devises canadiennes et tout chèque doit être en devises canadiennes. Les commandes reçues sans paiement anticipé ou après la date d'échéance vont encourir des frais de retard comme indiqués sur chaque formulaire de commande. Tout matériel et équipement est loué pour la durée de l'exposition ou de l'événement et demeurent la propriété de FREEMAN sauf où spécifiquement identifié comme vente. Toute location comprend la livraison, l'installation, et le démantèlement du stand de L'EXPOSANT. En cas d'annulation de quelque commande ou service par l'EXPOSANT, un frais "par personne, par heure" sera appliqué pour toute commande de main d'oeuvre qui n'est pas décommandée par écrit au moins 24 heures avant l'heure de départ programmée. Si des tapis Prestige, tapis coupés sur mesure, stands modulaires et toute autre commande ou services ont déjà été fournis au moment de l'annulation, les frais resteront à 100% des frais originaux. Si l'exposition ou l'événement est annulé en raison d'événements hors contrôle de FREEMAN, l'EXPOSANT demeure responsable de tous les frais pour les services et l'équipement fournis jusqu'à et incluant la date de l'annulation. FREEMAN ne remboursera aucun paiement effectué avant la date de l'annulation à l'EXPOSANT. Il est de la responsabilité de l'EXPOSANT d'aviser le Représentant du Centre de Service FREEMAN des problèmes avec toute commande, et de vérifier la facture de l'EXPOSANT pour s'assurer de son exactitude avant la fin de l'exposition ou de l'événement. Si l'EXPOSANT est exempt du paiement de la taxe de vente, FREEMAN exige un certificat d'exemption pour l'état ou la province dans lesquels les services vont être utilisés. Les certificats de revente sont inadmissibles à moins que l'EXPOSANT ne refacture ces frais à ses clients. Pour les EXPOSANTS internationaux, FREEMAN exige le paiement par anticipation de 100% des commandes anticipées, et toute commande ou service placé sur le site d'exposition doit être payé à l'exposition. Pour tout autre exposant, s'il y a un solde pré autorisé impayé après la fin de l'exposition; les modalités de paiement seront nettes, dues et payables à Toronto, Ontario à la réception de la facture. À compter de 30 jours après la date de la facture, tout solde impayé soutiendra des FRAIS DE FINANCEMENT au moindre des taux maximums permis par la loi en vigueur, ou à 1,5% par mois, qui est un TAUX ANNUEL EN POURCENTAGE de 18%, et toutes commandes futures s'effectueront sur une base prépayée seulement. Si quelconque frais financier excède le taux maximum permis par la loi applicable, les frais financiers seront automatiquement réduits au taux maximum permis, et quelconque frais financier excessif reçu par FREEMAN sera appliqué pour réduire le solde principal impayé ou sera remboursé au souscripteur. Si des factures ou des soldes de factures arriérés sont placés avec une agence de recouvrement ou un avocat pour collection ou litige, L'EXPOSANT accepte de payer tout frais juridique et de collection. CES CONDITIONS GÉNÉRALES DE PAIEMENT SERONT ASSUJETTIES ET INTERPRÉTÉES SELON LES LOIS DE L'ÉTAT DU TEXAS. En cas de différend entre l'EXPOSANT et FREEMAN relatif à quelconque perte, dommage ou réclamation, un tel EXPOSANT ne sera ni autorisé à retenir ni retiendra quelconque paiement ou quelconque paiement partiel, dû à FREEMAN pour ses services, comme contrepartie contre le montant de quelconque perte ou dommage allégué. Toute réclamation contre FREEMAN sera considérée comme une transaction distincte, et sera résolue selon ses propres termes. FREEMAN se réserve le droit de facturer l'EXPOSANT pour la différence entre l'estimé des frais de l'EXPOSANT et les frais réels encourus par l'EXPOSANT ou pour tout autre frais que FREEMAN peut être obligé de payer au nom de l'EXPOSANT, y compris sans limitation, tout frais d'expédition. Si l'EXPOSANT fournit une carte de crédit comme paiement et les frais sont rejetés par la société de carte de crédit de L'EXPOSANT pour quelconque raison, FREEMAN, par la présente, fournit l'avis qu'il se réserve le droit, et l'EXPOSANT autorise FREEMAN à continuer à essayer d'obtenir le règlement des comptes par cette carte de crédit tant que des soldes impayés demeurent sur le compte de l'EXPOSANT.

SERVICES ÉLECTRIQUES :

Les réclamations seront uniquement prises en compte et les ajustements uniquement apportés si l'exposant en fait la demande par écrit, avant la clôture de l'événement. Freeman ne peut être tenue responsable de dommage ou perte causé par une panne d'alimentation hors de son contrôle, et l'exposant accepte de dégager Freeman, ses administrateurs, directeurs, employés et agents de toute responsabilité à cet égard. EN AUCUN CAS L'ENTREPRISE NE PEUT ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE DOMMAGE CONSÉCUTIF OU INDIRECT (Y COMPRIS NOTAMMENTLE MANQUE À GAGNER), MÊME SI ELLE A ÉTÉ AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ DE DOMMAGES DE LA SORTE, QUE CE SOIT EN VERTU D'UNE THÉORIE DE CONTRAT, D'UN DÉLIT CIVIL (NOTAMMENT LA NÉGLIGENCE), DE LA RESPONSABILITÉ LIÉE AUX PRODUITS OU D'UNE AUTRE FAÇON. L'exposant convient d'indemniser Freeman, ses administrateurs, directeurs, employés et agents, et de les dégager de toute responsabilité en ce qui a trait aux réclamations, obligations, dommages, amendes, pénalités ou coûts de quelque nature que ce soit (notamment les honoraires d'avocat raisonnables) découlant directement ou indirectement d'actions ou d'omissions commises par l'exposant, en vertu de la présente Entente.

INDEMNISATION :

L'EXPOSANT accepte d'indemniser, tenir à couvert, et défendre FREEMAN de et contre toute demande, réclamation, cause d'action, amende, pénalité, dommage, responsabilité, jugement, et dépense (y compris, mais sans s'y limiter, les honoraires d'avocat et des coûts d'enquête) pour des dommages corporels, y compris quelconque dommage corporel aux employés de FREEMAN, et/ou dommage matériel provenant du travail effectué par la main d'œuvre fournie par Freeman mais dirigée par l'EXPOSANT. De plus, l'indemnisation de FREEMAN par l'EXPOSANT comprend toute violation aux lois, règles, règlements, et/ou ordonnances fédérales, provinciales, d'état, de comté ou municipales, aux "Règles et/ou Règlements d'Exposition" tel que publiés et/ou déterminées par l'administration de l'exposition ou de l'emplacement de l'exposition, et/ou en dirigeant la main d'œuvre fournie par FREEMAN pour travailler d'une manière allant à l'encontre des lois, règles, règlements, et/ou ordonnances mentionnés plus haut.

IMPORTANT

VEUILLEZ VOUS RÉFÉRER AUX "CONDITIONS GÉNÉRALES DE MANUTENTION DU MATÉRIEL" DE FREEMAN RELIÉS AUX SERVICES DE MANUTENTION ET AU "CONTRAT DE DEMANDE DE SERVICE & INSTRUCTIONS D'EXPÉDITION" RELIÉS AUX SERVICES FOURNIS PAR LE TRANSPORT D'EXPOSITION de FREEMAN. LES CONDITIONS DU CONTRAT DÉPENDENT DE LA NATURE DES SERVICES COMMANDÉS PAR L'EXPOSANT PAR L'ENTREMISE DE FREEMAN. LES CONDITIONS GÉNÉRALES PEUVENT VARIER POUR CHAQUE TYPE DE SERVICE COMMANDÉ AUPRÈS DE FREEMAN.